

# La Lettre Municipale

**P1** / Finale des vaches cocardières **P2** / Conseil Municipal  
CCAS

**P3** / CCAS (suite)

**P4** / Calendrier des lotos 2019/2020



Le samedi 14 septembre a eu lieu la 39<sup>ème</sup> Finale du Trophée Philippe Thiers avec l'élection de la meilleure vache cocardière 2019.

du 16 septembre 2019

- Approbation, à l'unanimité, d'une décision modificative en section d'investissement
- Approbation, à l'unanimité, d'une décision modificative relative à la régularisation de refinancement des emprunts Caisse d'Épargne
- Approbation, à l'unanimité, d'une décision modificative en section de fonctionnement
- Approbation, à l'unanimité, du concours du comptable des finances publiques
- Approbation, à l'unanimité, de suppressions d'emplois suite à des avancements de grade et à augmentation de temps d'emploi
- Approbation, à l'unanimité, de la souscription d'un contrat d'assurance statutaire
- Approbation, à l'unanimité, d'une convention de délégation de gestion des sinistres avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard
- Communauté de Communes Rhôny-Vistre-Vidourle : Approbation, à l'unanimité, d'une modification statutaire (intégration de la compétence en matière d'eaux souterraines)
- Recensement de la population : Désignation d'un coordonnateur communal et modalités de recrutement des agents recenseurs
- Approbation, à l'unanimité, de l'acquisition de la parcelle AC 27.

## INFORMATIONS MUNICIPALES



Pour voter en 2020, les inscriptions s'effectuent jusqu'au 7 février 2020.

Vous pouvez vérifier votre inscription sur la liste électorale de Codognan en adressant un mail à [mairie.codognan@wanadoo.fr](mailto:mairie.codognan@wanadoo.fr)

### ELAGAGE DES ARBRES, ARBUSTES ET HAIES

L'arrêté municipal du 27 octobre 2016 prévoit :

« **Article 5 : Entretien des végétaux**

*Taille des haies : les haies doivent être taillées par les propriétaires à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 m, voire moins, là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.*

*Elagage : Les branches et racines s'avancent sur le domaine public doivent être coupées par le propriétaire au droit de la limite de propriété.*

*A défaut, ces opérations peuvent être effectuées d'office par la commune aux frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet. »*



# CCAS

## Remue Méninges



Salle Maison du Peuple  
Jeudi 3 et 17 octobre à 10 heures

## Marche dynamique de santé



Secteur Aigues-Vives, Codognan, Gallargues le Montueux, Mus  
Mardi 1<sup>er</sup>, 8 et 15 octobre de 10h30 à 11h30  
Jeudi 3, 10 et 17 octobre de 13h à 14h  
Parcours de santé

## SEMAINE BLEUE

**Mercredi 9 octobre** - Après-midi jeux de société à 14 heures – Salle Maison du Peuple

**Jeudi 10 octobre** - Concert à 14h30 – Salle Maison du Peuple – Julie Provence et Michel Diniakos chantent Barbara, Edith Piaf, Jean Ferrat et Charles Trenet.

**Jeudi 17 octobre** de 10h à 11h30 – Salle La Domitienne : Rencontre entre les élèves de l'école maternelle « Les Petits Loups » et les grands-parents.

## MANIFESTATIONS



### SAMEDI 2 NOVEMBRE 2019



Inauguration du Café de la Place (changement de propriétaire)  
en partenariat avec le club taurin « La Ficelle » :

12 heures : Abrivado suivi d'un apéritif avec animation musicale  
Restauration au Café de la Place